

Question 1

Métaux BlackRock s'est engagé à fournir un plan de compensation final par travaux des milieux humides et hydriques détruits de façon directe ou touchés de façon indirecte, pour approbation par les autorités concernées lors du dépôt de la demande d'autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE qui prévoit la destruction de ces milieux humides et hydriques.

Est-ce que cette demande d'autorisation et le plan de compensation final ont été déposés au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ? Si oui, veuillez déposer le plan de compensation final.

Réponse :

Le plan de compensation des milieux humides et hydriques n'est pas encore final. Métaux BlackRock utilise la période estivale 2019 pour effectuer des relevés d'inventaire supplémentaires. Nous prévoyons déposer le plan final en septembre 2019.

Question 2

Où en est le projet de construction de l'usine prévu à l'automne 2020 ? Quelles sont les étapes à finaliser avant de confirmer la construction ? Quel est l'échéancier révisé (obtention de l'ensemble des autorisations liées au projet – notamment celles mentionnées dans DA1 et celle du COMEX –, financement, travaux et mise en exploitation)?

Métaux BlackRock est à compléter son montage financier. Une fois le financement complété, nous pourrions confirmer la date de début de la construction. Nous prévoyons compléter cette étape au 3^e ou 4^e trimestre de 2019.

Le début des travaux de construction sera dicté par le financement. Nous prévoyons une période approximative de 2 ans pour la construction. Par conséquent, la date de mise en opération est décalée.

Simultanément, Métaux BlackRock travaille en étroite collaboration avec le MELCC afin de respecter les obligations de son certificat d'autorisation. Grâce au choix technologique basé sur l'utilisation du gaz naturel (au lieu du charbon), l'usine de Métaux BlackRock aura l'empreinte environnemental la plus faible au monde.